



Arrêter le versement d'une pension alimentaire

Par **URTXINAXIA_old**, le **05/11/2007** à **18:35**

Madame,Monsieur,rnrnje verse actuellement une pension à mon garçon, qui aura le 9 novembre:22ans; il réside toujours à priori avec sa mère.rnJe souhaite arrêter le versement,rnmais à ce jour,je n'arrive pas à obtenir une preuve écrite de sa situation réelle: scolarité, apprentissage, salarié,etc....rnj'aimerais éviter les frais de justice et les conflits, c'est pourquoi j'hésite à contacter mon avocat aujourd'hui.rnquelles sont les moyens légaux, pour obtenir les preuves de sa situation.rnmerci par avance.rnBonne soirée.